

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **13 janvier 2025 à 19 h 30**
à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum.
Monsieur Dominic Doucet, directeur général, et Me Pascale Audray
Provencher, greffière, sont également présents.

25-01-001

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement
résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la
modification suivante :

- L'ajout d'un point ayant pour titre : « 4.7 Mise à jour du tarif
payables aux membres du Comité consultatif d'urbanisme »
- L'ajout d'un point ayant pour titre : « 5.3 Embauche – Directrice des
ressources humaines »

ADOPTÉE

25-01-002

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre
heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la
lecture.

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement
résolu d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaires des 9
décembre 2024 et 16 décembre 2024, de la séance du budget du 16
décembre 2024 et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024.

ADOPTÉE

25-01-003

Règlement no. 2025-475 sur les dérogations mineures – Adoption

ATTENDU l'avis de motion donné le 9 décembre 2024 en séance
ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement déposé 9 décembre 2024 en séance
ordinaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 9 décembre 2024 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement 2025-475 sur les dérogations mineures*.

ADOPTÉE

25-01-004

Règlement no. 2025- Projet modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU2-2404) – Adoption du second projet

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'adopter le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU2-2404);

Ce projet consiste à :

- Ajouter la classe d'usage H2 Habitation unifamiliale jumelée à la grille des spécifications 354-Hm;
- Modification de l'article 131 pour y modifier l'emplacement d'une thermopompe ou autre équipement de ventilation ou de climatisation.

ADOPTÉE

25-01-005

Règlement no. 2025- Projet modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU2-2404) – Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Côté à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement 2017-316 concernant le zonage.

ADOPTÉE

Règlement no. 2025- Projet modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU2-2404) – Dépôt du projet de règlement

La greffière constate que le conseiller Claude Côté dépose le projet de règlement modifiant le règlement de zonage, que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

25-01-006

Modification calendrier des séances 2025

ATTENDU le calendrier des séances adopté en vertu de la résolution no. 24-12-482;

ATTENDU la période de mise en candidature en vue des élections municipales de novembre 2025, aucune séance ne peut être tenue entre le 3 octobre 2025 et le 2 novembre 2025;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de tenir une séance ordinaire le jeudi 25 septembre 2025 pour remplacer celle du mardi 14 octobre 2025.

ADOPTÉE

25-01-007

Modification de la résolution 24-11-424 – Maire suppléant

ATTENDU que le mandat de maire suppléant a été octroyé au conseiller Danis Beauvillier en vertu de la résolution 24-11-424;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser le maire suppléant à signer pour et au nom de la Ville de Princeville les effets bancaires ainsi que tout document relatif à la fonction en l'absence du maire.

ADOPTÉE

25-01-008

Centre de services scolaires des Bois-Francis – Contribution pour la réfection de la cour de l'école secondaire Sainte-Marie

ATTENDU la résolution 24-04-128 recommandant au conseil d'accorder une contribution financière en janvier de chaque année, de 2025 à 2028 inclusivement;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est résolu :

QUE la Ville de Princeville octroie une aide financière d'un montant de 72 000 \$ en 2025 pour le projet de réfection de la cour d'école secondaire Sainte-Marie à Princeville;

QUE cette aide financière soit spécifiquement allouée aux travaux suivants :

- Construction du terrain de soccer synthétique éclairé,
- Aménagement du terrain de basketball,
- Création d'un espace style agora extérieure,
- Installation d'espaces de détente autour des surfaces de jeux;

QUE cette aide financière soit financée à même les activités financières de l'année en cours et que la trésorière soit autorisée à effectuer le versement;

QUE le conseil municipal maintienne sa recommandation d'octroyer une contribution financière en janvier de chaque année, jusqu'en 2028, pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

Centre de services scolaires des Bois-Francis – Plan triennal 2025-2028 - Dépôt

25-01-009

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 17 décembre 2024 au 12 janvier 2025 290 629,49 \$
- nos S12863 à S12866, M3168 à M3183 et A55011 à A55020

Chèques annulés :

- En date du 17 décembre 2024 au 12 janvier 2025 (6 348,94 \$)
- no M3175

Chèque annulé :

- En date du 11 novembre (92,16 \$)
- no A54817

Dépôt salaires :

-périodes 2024-50 à 2024-52 et 2025-01

ADOPTÉE

25-01-010

Approbation des comptes

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 13 janvier 2025 690 982,38 \$
nos S12867 à S12933 et A55021 à A55066

ADOPTÉE

25-01-011

Mise à jour des frais de déplacement des élus et employés municipaux

ATTENDU QUE la Ville souhaite remplacer la résolution 24-01-006 pour établir un taux fixe de remboursement des frais de déplacement des élus et employés municipaux ;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de remplacer la résolution 24-01-006 en fixant, rétroactivement au 1^{er} janvier 2025, les frais de déplacement des élus et employés municipaux à 0,635 \$ du kilomètre parcouru avec leur véhicule personnel.

ADOPTÉE

25-01-012

Politique de frais de déplacement moins de 8 km

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que les frais de déplacement pour les employés de la Ville de Princeville pour les déplacements totalisant moins de 8 km en véhicule automobile soient fixés, avec effet rétroactif, 1^{er} janvier 2025 à 5,00 \$ par sortie.

ADOPTÉE

25-01-013

Affectation de crédits – Dépenses incompressibles et engagements

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'affecter les crédits nécessaires en 2025 pour les dépenses incompressibles et les engagements suivants:

- a) Salaires des fonctionnaires et employés tels qu'établis par résolution, politique, entente, contrat ou convention et versés sur les bases définies;
- b) Rémunération et allocation des membres du conseil versées sur une base mensuelle;
- c) Remboursement des emprunts à long terme et des intérêts tels qu'établis sur chacun des actes, obligations ou billets contractés;
- d) Engagement de crédit avec Gaudreau Environnement inc. tel qu'établi par les contrats ou les facturations sur une base mensuelle;
- e) Contribution 2025 et frais informatiques avec le CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. tels qu'établis par contrat;
- f) Quotes-parts de la MRC de l'Érable :
 1. Montant de 1 546 098,71 \$ payable en deux versements égaux le 15 février 2025 et le 15 juin 2025;
- moins répartition de 394 \$ RREM sera déduit si non applicable;
 2. Montant de 968 343,74 \$ en sécurité publique payable en deux versements égaux le 1^{er} avril 2025 et le 1^{er} août 2025 :
- g) Contributions à la Société d'Horticulture de Princeville :
 - Montant de 22 700 \$ pour les activités de la Foire Bières et Bouffe et Culture payable en janvier 2025;
- h) Contribution à Développement économique Princeville :
 - Montant de 75 000 \$ payable en deux versements égaux en février 2025 et juin 2025;
- i) Somme payable pour les services de la Sûreté du Québec :
 - Montant de 951 742 \$ payable en deux versements égaux en juin 2025 et en octobre 2025;

j) Dépenses engagées pour les services rendus par les fournisseurs suivants ainsi que pour les charges sociales :

- Bell Canada;
- Bell Mobilité cellulaire;
- Beneva inc. et/ou Beneva inc. – ass.générales;
- CNESST;
- Desjardins assurances (REER);
- Énergir, S.E.C.;
- Entandem;
- Fiducie Desjardins (REER);
- Financière Banque Nationale (REER);
- Fonds de l'information sur le territoire – Direction Gestion Fonds;
- Fonds des pensions alimentaires;
- Groupe CLR;
- Groupe Financier AGA, en fiducie;
- Hydro-Québec;
- Mackenzie Financial Corporation (REER);
- Ministre des Finances du Québec;
- Ministre du Revenu du Québec;
- MRC de l'Érable (transport adapté);
- Petites caisses;
- Pitney Bowes;
- Postes Canada;
- Postage by Phone;
- Receveur général du Canada;
- Régie de l'Assurance-Maladie du Québec;
- Retraite Québec;
- Service de cartes Desjardins;
- Société de l'Assurance automobile du Québec;
- Syndicat des employés municipaux des Bois-Francs;
- Télébec ltée;
- Vidéotron senc;

ADOPTÉE

Club de soccer de Princeville - Dépôt des états financiers au 31 octobre 2024

25-01-014

Mise à jour du tarif payable aux membres du Comité consultatif d'urbanisme

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de fixer le tarif payable aux membres issus du public du CCU à 40 \$ par séance ou lors de la participation à une formation à partir du 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉE

25-01-015

Démission – Responsable de l’entretien et de la maintenance - Aréna

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que le Conseil prenne acte de la démission de monsieur Jocelyn Sévigny en date du 21 janvier 2025 au poste de responsable de l’entretien et de la maintenance à l’aréna, au sein du service des loisirs.

ADOPTÉE

25-01-016

Embauche – Préposée au restaurant

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de ratifier l’embauche de madame Lise Rouillard en date du 5 janvier 2025;

QUE ces conditions de travail soient déterminées selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

25-01-017

Embauche – Directrice des ressources humaines

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil municipal autorise le directeur général à signer le contrat d’embauche de madame Alicia Boutin, effectif à partir du 10 février 2025, au poste de directrice des ressources humaines, au sein du service administratif de la Ville de Princeville.

QUE les conditions d’embauche de la nouvelle directrice des ressources humaines soient établies selon les termes du dit contrat.

QUE l’embauche de madame Alicia Boutin soit soumise à une probation de six mois.

ADOPTÉE

25-01-018

Travaux dans les emprises du ministère des Transports et fermeture de routes pour les événements spéciaux

ATTENDU QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Ville de Princeville durant l’année 2025 peuvent être réalisés dans l’emprise d’une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ), et que les autorisations préalables ainsi qu’une garantie d’exécution sont nécessaires;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville se porte garante de tous les travaux qu’elle effectuera ou qu’un sous-traitant effectuera pour elle durant l’année 2025 dans les emprises du MTQ ;

QUE la Ville de Princeville s’engage, comme il est prévu à la *Loi sur la voirie*, à demander préalablement l’autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits ;

QUE la Ville de Princeville nomme, à titre de représentants autorisés à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux :

Monsieur Dominic Doucet, directeur général ;
Monsieur Dave Leclerc, directeur des travaux publics et voirie urbaine ;
Monsieur Michel Carignan, directeur de l'urbanisme et voirie rurale.

ADOPTÉE

25-01-019

Agrandissement et mise à niveau du Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière – Acceptation d'un ordre de changement et autorisation de paiement

ATTENDU l'adjudication le 11 décembre 2023 du contrat d'agrandissement et de mise à niveau du centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière en vertu de la résolution 23-12-552 à GNF Construction Inc. ;

ATTENDU l'ordre de changement no. 8 daté du 10 décembre 2024 au montant de 10 368,34 \$ plus taxes applicables ;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser les dépenses reliées à cet ordre de changement

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette dépense ;

QUE cette dépense soit financée à même le *Règlement d'emprunt no, 2023-437 décrétant une dépense et un emprunt de 7 292 000 \$ pour la mise à niveau et l'agrandissement du Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière* et par une subvention du programme d'aide financière aux infrastructures récréative et sportives.

ADOPTÉE

25-01-020

Autorisation de dépense – Équipement de déneigement

ATTENDU le besoin d'équipement de déneigement pour le véhicule 10 roues 2016;

ATTENDU l'offre de service de Robitaille Équipement Inc.;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat d'équipement de déneigement pour le camion 10 roues 2016 auprès de Robitaille Équipement Inc., au montant de 17 335 \$, plus taxes applicables,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours et que la trésorière soit autorisée à faire le paiement.

ADOPTÉE

Bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable – Dépôt du rapport annuel 2023

La greffière constate le dépôt, séance tenante, du rapport annuel 2023 de la stratégie municipale d'économie d'eau potable.

25-01-021

Aide financière – Club de soccer de Princeville pour l’année 2025

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu qu’une aide financière de 2 500 \$ soit versée au Club de soccer de Princeville pour l’appuyer dans ses opérations en 2025.

ADOPTÉE

25-01-022

Aide financière – Titan de Princeville

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu qu’une aide financière de 1 657,82 \$ soit versée au Club de hockey junior AAA Le Titan de Princeville ce qui représente le total des profits nets de vente au bar lors des matchs tenus en septembre, octobre, novembre et décembre 2024.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette aide financière et que celle-ci soit financée à même les activités financière 2024.

ADOPTÉE

25-01-023

Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive

ATTENDU que le 31 mars 2022, les élu.es de l’Assemblée nationale se sont prononcés à l’unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* ;

ATTENDU que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c’est trouver sa zone de recharge » ;

ATTENDU que dans le cadre de cette campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l’année ;

ATTENDU que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

ATTENDU qu’il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de proclamer la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et les citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de la promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c’est trouver sa zone de recharge ».

ADOPTÉE

25-01-024

Demande de gratuité de salle – Albatros Bois-Francis

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance de la demande de l'organisme d'avoir la gratuité de la salle Alphonse-Desjardins pour la tenue de formation pour leur bénévole;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'octroyer la gratuité de la salle Alphonse-Desjardins à l'organisme Albatros Bois-Francis à compter du 11 mars 2025 pour 12 séances de formation et que le calendrier de ses séances devra être établi en collaboration avec le service des Loisirs.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

Monsieur le conseiller Claude Côté remercie monsieur Jocelyn Sévigny pour ses précieux services tout au long de son emploi à la Ville de Princeville.

Monsieur le maire joint sa voix à celle de monsieur Côté pour mentionner aussi ses bons mots pour monsieur Sévigny.

25-01-025

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19h38.

ADOPTÉE

Dominic Doucet, Directeur général
et greffier adjoint

Gilles Fortier, maire